



^ Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
^ - Section des Pyrénées-Orientales -

mail: fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

web: <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>

Compte-rendu CSAL du 04/04/2024

**ORGANISATION DU 10 MAI 2024 IMPOSÉE PAR LE DIRECTEUR,
EST CE BIEN CONSTITUTIONNEL ?
LA RÉPUBLIQUE EST UNE ET INDIVISIBLE.
LE DROIT DE GRÈVE DES FONCTIONNAIRES EST UN DROIT CONSTITUTIONNEL.**

À la DGFIP, 38 départements ont accordé le pont naturel du 10 mai 2024. Certaines années, il y a eu jusqu'à 5 possibilités de ponts naturels. Cette année, seulement deux possibilités.
Dans la mesure où les plannings pour les congés d'été relèvent d'une autre logique que celle qui préside pour un pont naturel hors de cette période, la fermeture des écoles imposait à elle seule l'obtention du pont naturel du 10 mai 2024 pour tous. On sait ce qu'en a fait la DG, et voici la déclinaison locale par notre Direction... : chaque bâtiment de la DDFIP 66 sera ouvert selon les modalités habituelles le 10/05/24. Le Directeur a exigé une liste de chefs de services qui s'engagent à être présents ce jour-là et ces derniers auront la main pour quantifier le pourcentage de présence obligatoire dans leur service.

ANALYSE FO DGFIP 66

Le pont du 10 mai, à l'image de ce qui se pratique à l'éducation nationale, devrait être accordé à tout le monde ou à personne sur tout le territoire national, au regard de nos principes républicains (la République une et indivisible).

À la DDFIP 66, le Directeur nous a déclaré qu'il sanctionnerait les cadres qui se seraient engagés à être présents, et qui ne respecteraient pas leur engagement, sauf cas de force majeure. En clair, ils ne pourront pas selon lui faire grève comme les autres agents. Est-ce bien constitutionnel ?

Nous ne connaissons aucune loi qui réglemente la grève dans le cadre d'un pont « surnaturel » à la DGFIP. Nous frôlons le ridicule.

En séance le Directeur nous a même avoué, qu'ils avaient bien appelé la DG, pour savoir combien de jours serait prélevé aux agents en cas de grève le 10 mai. Il s'agit d'une question RH, tellement simple, que l'on peut s'inquiéter de la gestion locale pour des questions plus compliquées ou alors, ils se sont couverts par le droit à l'erreur pour réaliser une intox auprès des agents et ainsi les dissuader de faire grève. Ce pont naturel refusé laissera des traces. Nous n'avons pas fini d'en reparler...